



NOTE FORMATIONS INITIALES 2024-25

« JE ME FORME ET CERTIFIE MES
COMPETENCES »



Ligue Régionale de Tir de Bretagne

Informations générales

IMPORTANT : Chaque stagiaire doit prendre connaissance de la fiche de sa formation.

Maud CARADEC - Assistante technique régionale - RFL

07 50 87 61 20 - atr@tir-bretagne.org

Rappel : La formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Le PSC1 est obligatoire avant toute formation. Le CAC n'est pas un brevet détenu à vie. Pour renouveler son CAC il faut suivre à nouveau la formation initiale, tous les 4 ans.

Les armes peuvent être personnelles ou mise à disposition par le club ou Comité Départemental.

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Les notes des formations initiales et notes des formations continues sont également disponibles sur le site internet de la Ligue :

<http://www.tir-bretagne.org/>

Journées de positionnement :

La journée de positionnement concerne toutes les formations initiales, sauf le CAC. Elle se déroule obligatoirement dans le département d'appartenance. Toute absence sera considérée comme un abandon de la formation par le stagiaire.

Leur organisation est déléguée à chaque Responsable de Formation Départemental (RFD, avec obligation de respecter les procédures, contenus et programmes définis par l'ATR-RFL.

Les frais de la journée de positionnement sont inclus dans votre inscription et sont reversés à votre Comité Départemental. Aucun frais supplémentaire ne peut vous être demandé.

3 jours après la clôture des inscriptions, la liste des inscrits est transmise au RFD de votre département. Celui-ci vous informera du lieu et date de la journée de positionnement.

Inscriptions :

Le nombre de places disponibles est limité pour chaque formation. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets (avec paiement).

Dans les cas nécessitant une dérogation, l'inscription sera automatiquement refusée en l'absence de demande jointe au dossier. Les dérogations sont à caractère exceptionnel, accordées ou non par l'ATR.

Dans un esprit d'équité, une limite de 3 stagiaires par club pour une même formation est fixée. En cas de situation particulière, merci de contacter l'ATR-RFL.



Inscription

Lecture des pages 1 à 3 et de la fiche de la formation concernée

Envoi du dossier avant la clôture

Joindre le chèque ou preuve de virement

Si besoin : Demande de dérogation et/ou autorisation parentale



Traitement

Validation de l'inscription dans l'ordre d'arrivée et la limite des places

Uniquement pour les dossiers complets avec paiement.



Confirmation

Reception d'un mail de confirmation du secrétariat, avec attestation de paiement



Convocation

Réception de la convocation 2-3 semaines avant le module

Elle contient les informations nécessaires (horaire, lieu...)

Ligue Régionale de Tir de Bretagne
11 bis avenue de la Princesse
BP 7 Maison des Associations
56390 COLPO

Ou par e-mail : secretariat@tir-bretagne.org

Frais de formation :

Les frais d'inscription sont à envoyer **obligatoirement** avec le dossier d'inscription : **chèque ou preuve de virement**. Ils sont encaissés indépendamment de la présence du stagiaire (absence, abandon, etc.). **Tout candidat abandonnant ou exclu au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais qu'il aura engagés.**

Vous pouvez annuler sans frais votre inscription sur simple demande, **jusqu'à 3 jours après la clôture des inscriptions**. Au-delà de ce délai, les inscriptions sont définitives et l'encaissement automatique.

Pour les stagiaires licenciés **Hors Ligue** les frais de formation sont majorés de 10€ par module. Le passeport formateur, livret d'alternance ainsi que les guides pédagogiques sont fournis. L'acceptation en formation est soumise à l'accord des deux RFL et dans la limite des places, avec priorité aux Bretons.

Restauration et Hébergement :

Les frais de restauration du midi sont directement pris en charge par la Ligue dans la limite du barème maximum en vigueur. **La consommation d'alcool est strictement interdite, et entraînera l'exclusion immédiate de la formation.**

Les éventuels frais de restauration du soir, d'hébergement et de déplacements sont à la charge du stagiaire, de son club ou du Comité Départemental.

Modalités de validation (Règlement FFTir)

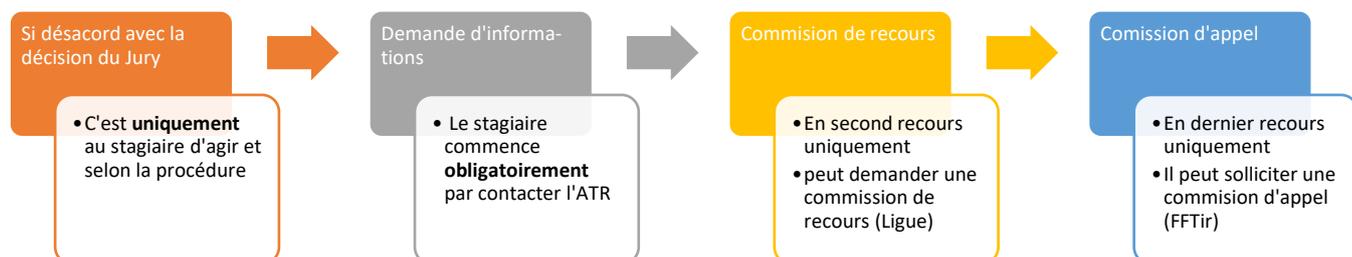
L'obtention du Brevet Fédéral est prononcée par l'ATR-RFL sur proposition du jury plénier qu'elle préside. **Le Jury a toute latitude** pour proposer la **validation (totale ou partielle) ou l'ajournement** du stagiaire.

L'alternance est une partie importante de la formation, et pourra ne pas être validée s'il apparaît des doutes sur son déroulement réel. **Le Jury plénier est présidé par l'ATR (RFL) et comporte les membres de l'ETR participants à la formation.**

Le/la stagiaire doit obligatoirement :

- ✓ **Participer activement** à toutes les journées de formations
- ✓ **Respecter** en permanence la sécurité et l'éthique fédérale, tant par ses actions, et son comportement, que par ses paroles
- ✓ **Réaliser** les parcours de formation à distances et questionnaires formatifs
- ✓ **Réussir** les différentes évaluations certificatives, **théoriques et pratiques**. Elles seront présentées au jury plénier pour décision.
 - Des **misés en situations** en contrôle continue permettant d'apprécier les différentes compétences attendues
 - **Un QCM avec questions éliminatoires sur la sécurité**
- ✓ **Réaliser son alternance** et rendre les documents lors du **dernier module** (sauf CAC). Le volume horaire dépend de la formation.
 - Rendre son livret de formation complété et signé
 - Rendre son passeport formateur complété et signé
 - En cas de force majeure, et **après avoir sollicité la RFL**, un délai de quelques semaines pourra être accordé pour un envoi par courrier.
- ✓ Participer à une **compétition officielle dans la saison (sauf CAC)**
 - Epreuve obligatoire mais non pénalisante. Nombreuses disciplines ouvertes dans les barèmes. Participation par équipe impossible.
- ✓ **Réussir** les épreuves pratiques « Cibles Couleurs » **(sauf CAC)**
 - Passages des grades correspondant au Brevet Fédéral et selon le protocole fédéral. Elles permettent la labélisation « Cibles Couleurs » des stagiaires.

La cérémonie de remise des diplômes (sauf CAC) se déroule lors de la **Breizh Cup**.



SOMMAIRE

(accès à la formation en cliquant dessus)

INFORMATIONS GENERALES

Journées de positionnement	1
Inscriptions	1
Frais de formation	2
Restauration et Hébergement	2
Modalité de validation	3

FORMATIONS INITIALES

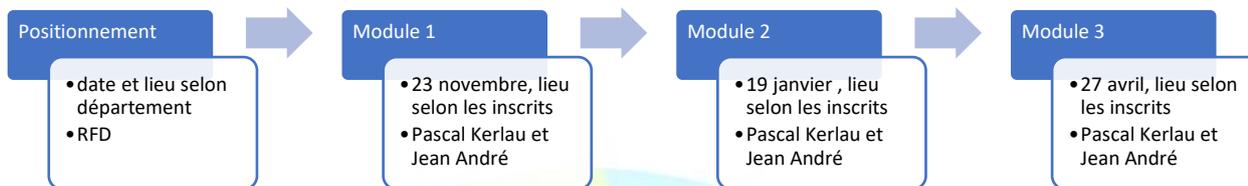
Brevet Fédéral Jeunes Encadrants	5
Module complémentaire BF Jeunes Encadrants	7
Certificat de Compétences : Capacité à accueillir et conseiller	9
Brevet Fédéral animateur	11
Brevet Fédéral Initiateur	13
Informations sur les formations Entraîneur 1 ^{er} et 2 ^{ème} Degré	15
Demande d'inscription en formation	18
Demande de dérogation	20
Autorisation Parentale	21

Brevet Fédéral Jeunes Encadrants



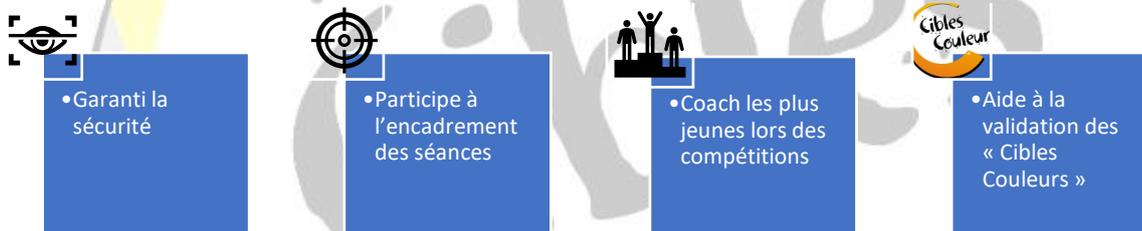
Avez-vous lu les pages 1 à 3 ?

½ journée de positionnement : Elle est organisée dans votre département durant le mois d'octobre ou novembre. La présence du tuteur est obligatoire sur cette demi-journée.



Cadre de la formation.

Son activité se déroule **exclusivement en pistolet 10m précision ET carabine 10m debout**, au sein de **l'école de Tir du club**. Sous la conduite d'un encadrant de club **diplômé et adulte**, le jeune encadrant :



La durée globale comprend la formation à distance, l'alternance en club et les modules Ligue. Elle est de 50 heures, répartie en 3 Unités de compétences :

- ✓ UC 1 : Organiser la sécurité de la pratique
- ✓ UC 2: Accueillir, Accompagner et Animer
- ✓ UC 3: Encadrer le Tir sportif

Journée de positionnement
• 3 h en département
• Tuteur obligatoire

Modules Ligue
• 3 journées
• Théorie et Pratique

Plateforme numérique
• Moodle

Alternance en club
• 35h minimum
• en 1 ou 2 saison

Inscription à la formation.

Le nombre de place est **limité à 8 stagiaires**, et maximum 3 du même club

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation s'élèvent à 95 €**



Conditions

- Avoir entre 14 et 20 ans
- Licencié depuis 2 saisons minimum



Pré-requis

- Avoir sa Cible Verte (ou obtention obligatoire sur le dernier module)
- Avoir son PSC 1 ou équivalent (actif ou non)



Important

- Avoir un Tuteur Fédéral 1er degré (ou inscrit en formation cette saison)

Matériel nécessaire à la formation

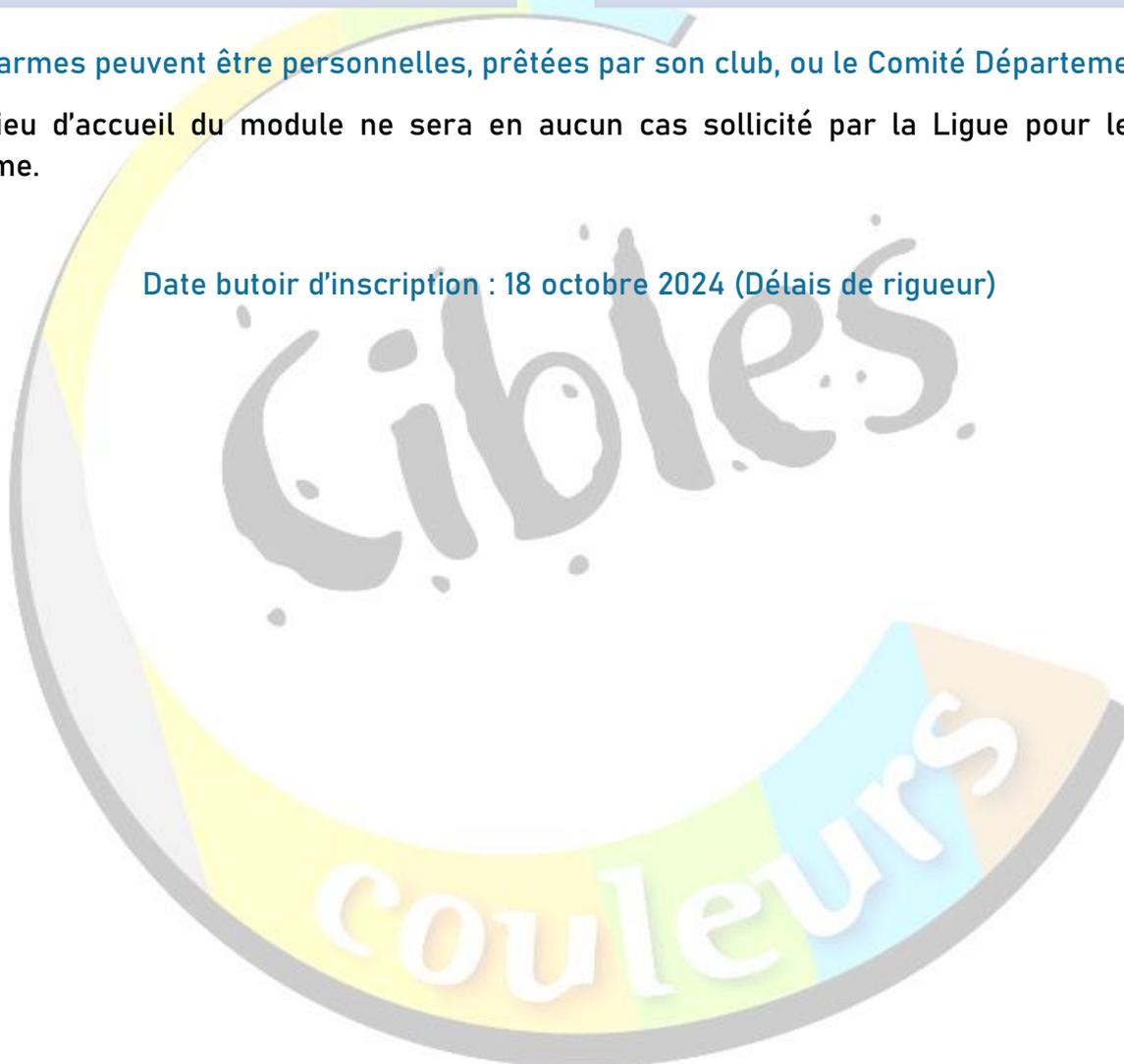
Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. Tout stagiaire n'ayant pas le matériel indispensable pourra se voir refuser la participation au module.

Fourni par la Ligue	A prévoir par le stagiaire
<ul style="list-style-type: none">• Passeport formateur fédéral• Livret de formation fédéral• Guide pédagogique fédéral• Cibles et munitions	<ul style="list-style-type: none">• Pistolet et carabine 10m• Tenue de sport• Cahier de prise de note• Chez soi : ordinateur ou tablette pour une connexion sur Moodle

Les armes peuvent être personnelles, prêtées par son club, ou le Comité Départemental.

Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Date butoir d'inscription : 18 octobre 2024 (Délais de rigueur)



Module Complémentaire BF Jeunes Encadrants

[Avez-vous lu les pages 1 à 3 ?](#)

Le Module complémentaire n'est pas concerné par le tutorat, ni la journée de positionnement.

IMPORTANT : La passerelle BFA peut également être obtenue par la validation d'un CAC en session traditionnelle. Les prérequis d'inscription restent inchangés. En cas d'inscription à une session CAC, aucune adaptation (pédagogie, matériel, contenu, exigences) ne sera possible.

Module unique : **12 janvier 2025** , lieu défini ultérieurement

Prévision encadrement : **Maud Caradec**

Cadre de la formation.

Il s'agit d'apporter les compétences et connaissances complémentaire à la sécurité aux armes à feu, ainsi qu'à la législation.

La réussite au module complémentaire valide l'obtention du Brevet Fédéral Animateur. Le jeune Encadrant ainsi validé pourra directement accéder à la formation Brevet Fédéral Initiateur.

L'accès à la plateforme numérique facilite la formation et est facultative. La durée globale de la formation est de 8 heures. Elle est répartie en 3 Blocs de compétences :

- BC1 : Sécurité au pas de tir 25-50m (4 heures)
- BC 2 : Législation sur les armes (1 heure)
- BC3 : Responsabilités de l'Animateur (2 heures)

Module Ligue

- 1 journée
- Théorie et Pratique

Plateforme numérique

- Moodle

Inscription à la formation.

Le nombre de place est **limité à 8 stagiaires**, et maximum 3 du même club

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation** s'élèvent à **30 €**



Conditions

- Avoir 16 ans révolu à l'inscription
- Avoir une licence à jour



Pré-requis

- Avoir BFJE
- Avoir son PSC 1 ou équivalent (actif ou non)

Informations spécifiques à la formation.

- ✓ L'alternance en club est obligatoire. Elle est consignée dans un **livret d'alternance** (à remettre complété et signé lors du dernier module).

Matériel nécessaire à la formation

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. **Les armes peuvent être personnelles, prêtées par son club, ou le Comité Départemental.** Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Fourni par la Ligue	A prévoir par le stagiaire
<ul style="list-style-type: none">• Cibles• Munitions 22lr	<ul style="list-style-type: none">• Passeport formateur fédéral• Casque anti-bruit• Pistolet et/ou revolver 25m (ISSF ou TAR)• Si percussion centrale : une boîte de munition manufacturée (rechargées interdites)• Tenue confortable• Cahier de prise de note• Chez soi : ordinateur ou tablette pour une connexion sur Moodle

Date butoir d'inscription : 1^{er} décembre 2024 (Délais de rigueur)

Certificat de Compétences : Capacité à accueillir et conseiller



Avez-vous lu les pages 1 à 3 ?

IMPORTANT : Chaque stagiaire est libre de s'inscrire à la session de son choix, indépendamment de son département d'appartenance.

Session A	Session B	Session C	Session D	Session E	Session F	Session G
• 09 novembre, département 29 • Maud Caradec et Arnaud Chevrollier	• 08 février, département 56 • Arnaud Chevrollier et Pascal Kerlau	• 09 février, département 35 • Arnaud Chevrollier et Pascal Kerlau	• 22 mars, département 35 • Maud Caradec et Arnaud Chevrollier	• 05 avril, département 56 • Arnaud Chevrollier et Pascal Kerlau	• 03 mai, département 22 • Arnaud Chevrollier et Pascal Kerlau	• 14 juin, département 29 • Arnaud Chevrollier et Pascal Kerlau

Cadre de la formation.

Le **Certificat** a une durée de **validité** de **quatre ans et n'est pas détenu à vie** à l'inverse des Brevets Fédéraux. Au sein du club de tir, le CAC :



- Garanti la sécurité des pratiquants et du public



- Gère le pas de tir

La durée globale de la formation est de 8 heures. Elle est répartie en 4 Blocs de compétences :

- BC1 : Organiser la sécurité de la pratique (4 heures)
- BC 2 : Accueillir (1 heure)
- BC3 : Faire découvrir le Tir Sportif (1 heure)
- BC4 : S'intégrer au sein du club (1 heure)

Module Ligue

- 1 journée
- Théorie et Pratique

Plateforme numérique

- Moodle (durée libre)
- Préparation personnelle en amont

Inscription à la formation.

Le nombre de place est **limité à 10 stagiaires**, et maximum 3 du même club.

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation** s'élèvent à **50 €**.



Conditions

- Avoir 16 ans révolu
- Licencié depuis 1 saison minimum
- En cas d'échec sur une session, interdiction de se réinscrire sur la même saison



Pré-requis

- Avoir son PSC 1 ou équivalent (actif ou non)



Important

- Un mineur devra obligatoirement intervenir sous la responsabilité d'un Brevet Fédéral adulte et uniquement à l'École de Tir.

Informations spécifiques.

En amont du module :

- ✓ Il est **impératif** de suivre le parcours préparatoire de la plateforme en ligne. La partie à distance fait partie intégrante de la formation. Tout stagiaire ne le suivant pas se trouvera **en difficulté voire dans l'impossibilité de valider le certificat CAC**.
- ✓ Il est **recommandé** d'assimiler le contenu du « **Manuel du Tir Sportif** » édité par la FFTir, une connaissance des différentes **armes du club** et du **fonctionnement interne** (conditions d'accès au pas de tir, cours obligatoires, chasuble de responsable...),
- ✓ La Ligue conseille aux clubs d'organiser un temps dédié (2 h minimum) au moins 10 jours avant la formation.

Modalités de validation ;

- ✓ Les stagiaires CAC ne sont pas concernés par les épreuves pratiques de compétition, d'obtention de Cibles Couleurs, ni par une alternance en club.
- ✓ Le score au QCM minuté doit atteindre au minimum **80% de bonnes réponses**. Les 4 blocs de compétences ne se compensent pas.
- ✓ Des mises en situations permettant d'apprécier les différentes compétences attendues

Matériel nécessaire à la formation

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. **Les armes peuvent être personnelles, prêtées par son club, ou le Comité Départemental**. Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Fourni par la Ligue	A prévoir par le stagiaire
<ul style="list-style-type: none">•Cibles	<ul style="list-style-type: none">•Casque anti-bruit•Pistolet et/ou revolver 25m (ISSF ou TAR)•Facultatif: arme d'épaule 22lr•1 boîte de munition manufacturée (rechargées interdites)•Tenue confortable•Cahier de prise de note•Chez soi : ordinateur ou tablette pour une connexion sur Moodle

Dates butoirs d'inscription

Session A : 08 octobre 2024

Session B : 6 janvier 2025

Session C : 7 janvier 2025

Session D : 20 février 2025

Session E : 03 mars 2025

Session F : 1^{er} avril 2025

Session G : 12 mai 2025

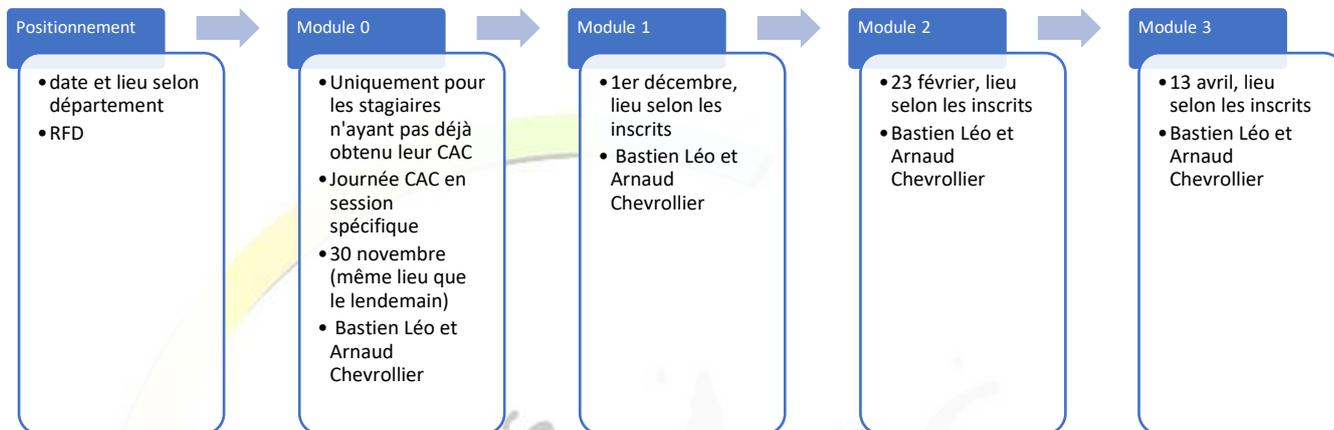
Brevet Fédéral Animateur



Avez-vous lu les pages 1 à 3 ?

1 journée de positionnement : Elle est organisée dans votre département durant le mois d'octobre ou novembre. La présence du tuteur est recommandée sur la matinée.

Attention : Nouveau format pour le BF Animateur



Cadre de la formation.

Au sein du club, le rôle de l'animateur est orienté vers le public débutant :



- Anime les séances de découvertes
- Encadre les tireurs débutants en pistolet et carabine



- Accueil et renseigne les nouveaux pratiquants
- Informe sur le fonctionnement fédéral et réglementaire



- Forme et valide jusqu'à la Cible Jaune

La durée globale comprend la formation à distance, l'alternance en club et les modules Ligue. Elle est de 64 heures, répartie en 4 Blocs de compétences :

- ✓ BC 1: Organiser la sécurité de la pratique (1h)
- ✓ BC 2: Accueillir une personne ou un groupe (5h)
- ✓ BC 3: Faire découvrir le Tir sportif (13h)
- ✓ BC 4: S'intégrer en tant qu'animateur au sein du club (2h)

Journée de positionnement
• 1j en département

Modules Ligue
• 3 journées
• Théorie et Pratique

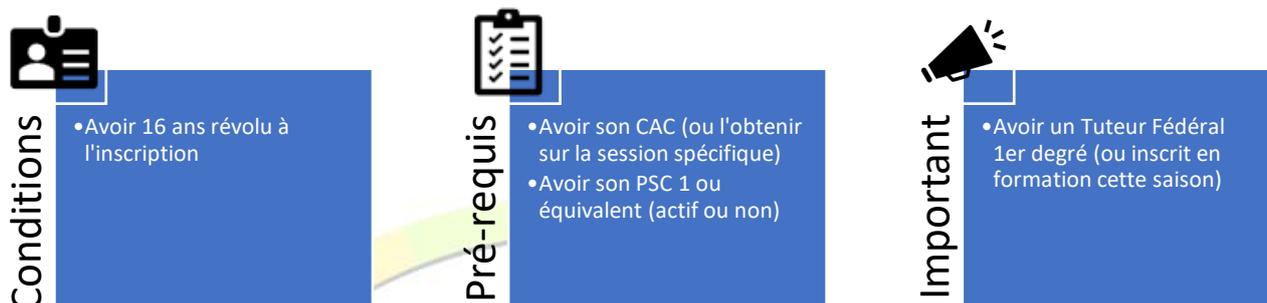
Plateforme numérique
• Moodle

Alternance en club
• 40h minimum
• Avant le dernier module

Inscription à la formation.

Le nombre de place est **limité à 15 stagiaires**, et maximum 3 du même club

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation s'élèvent à 95 € (stagiaires ayant déjà le CAC), 120€ (stagiaires n'ayant pas déjà obtenu le CAC)**



Informations spécifiques à la formation.

- ✓ L'alternance en club est obligatoire. Elle est consignée dans un **livret d'alternance (à remettre complété et signé lors du dernier module)**.
- ✓ Il est **impératif** de suivre les différents parcours sur **Moodle**. La partie à distance fait partie intégrante de la formation. Tout stagiaire ne le suivant pas se trouvera dans **l'impossibilité de valider son BFA**.
- ✓ La journée de positionnement vous présentera Moodle et son fonctionnement. Vous recevrez les codes de connexion par la Ligue, peu de temps après la clôture des inscriptions. **Votre tuteur sera également convié**.
- ✓ Les stagiaires passeront les grades Cibles Blanches et Jaunes, respectivement lors du positionnement et du dernier module Ligue. Les grades se passeront en pistolet **ET** carabine.

Matériel nécessaire à la formation

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. **Les armes peuvent être personnelles, prêtées par son club, ou le Comité Départemental**. Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Fourni par la Ligue	A prévoir par le stagiaire
<ul style="list-style-type: none">•Passeport formateur fédéral•Livret de formation fédéral•Guide pédagogique fédéral•Cibles et munitions	<ul style="list-style-type: none">•Pistolet ET carabine 10m•Tenue de sport•Cahier de prise de note•Chez soi : ordinateur ou tablette pour une connexion sur Moodle

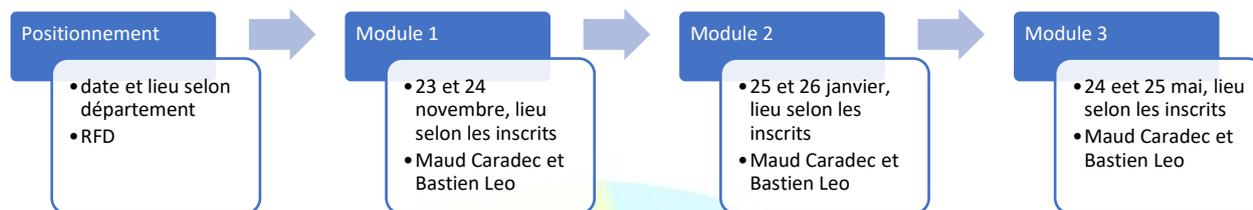
Date butoir d'inscription : 20 octobre 2024 (Délais de rigueur)

Brevet Fédéral Initiateur



Avez-vous lu les pages 1 à 3 ?

1 journée de positionnement : Elle est organisée dans votre département durant le mois d'octobre ou novembre. La présence du tuteur est recommandée sur la matinée.



Cadre de la formation.

Au sein du club, le rôle de l'Initiateur est orienté vers le public initié :



- Encadre les tireurs initiés en pistolet et carabine, 10-25-50m
- Accompagne en compétition



- Créer des exercices et des séances adaptés au public à la discipline



- Forme et valide jusqu'à la Cible Verte

La durée globale comprend la formation à distance, l'alternance en club et les modules Ligue. Elle est de 80 heures, répartie en 4 Unités de compétences :

- ✓ UC 1 : Organiser la sécurité de la pratique
- ✓ UC 2 : Organiser une initiation adaptée et de qualité
- ✓ UC 3 : Transmettre les bases techniques (niveau initiation)
- ✓ UC 4 : S'intégrer en tant qu'initiateur au sein du club

Journée de positionnement
• 1j en département

Modules Ligue
• 3 weekends
• Théorie et Pratique

Plateforme numérique
• Moodle

Alternance en club
• 40h minimum
• Avant le dernier module

Inscription à la formation.

Le nombre de place est **limité à 10 stagiaires**, et maximum 3 du même club

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation** s'élèvent à **170 €**



Conditions

- Avoir 18 ans révolu à l'inscription
- Si BFJE ayant obtenu le module complémentaire: 17 ans si Cible Verte 16 ans si Cible Bleue



Pré-requis

- Licence à jour
- Avoir son BFA depuis 1 saison minimum
- Avoir son PSC 1 ou équivalent (actif ou non)



Important

- Avoir un Tuteur Fédéral 1er degré (ou inscrit en formation cette saison)

Informations spécifiques à la formation.

- ✓ L'alternance en club est obligatoire. Elle est consignée dans un **livret d'alternance (à remettre complété et signé lors du dernier module)**.
- ✓ Il est **impératif** de suivre les différents parcours sur **Moodle**. La partie à distance fait partie intégrante de la formation. Tout stagiaire ne le suivant pas se trouvera dans **l'impossibilité de valider son BFI**.
- ✓ La journée de positionnement vous présentera Moodle et son fonctionnement. Vous recevrez les codes de connexion par la Ligue, peu de temps après la clôture des inscriptions. **Votre tuteur sera également convié**.
- ✓ Les stagiaires passeront les grades Cibles Orange et Verte, respectivement lors du premier et du dernier module Ligue. Les grades se passeront en pistolet **OU** carabine, à votre choix.

Matériel nécessaire à la formation

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. **Les armes peuvent être personnelles, prêtées par son club, ou le Comité Départemental**. Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Chaque convocation précisera le matériel nécessaire pour le module.

Fourni par la Ligue	A prévoir par le stagiaire
<ul style="list-style-type: none">• Livret de formation fédéral• Guide pédagogique fédéral• Cibles et munitions	<ul style="list-style-type: none">• Passeport formateur fédéral• Pistolet et carabine 10m avec veste• Pistolet 25m ISSF• Carabine 50m ISSF avec veste, bretelle et coussin• Casque anti-bruit• Tenue de sport• Cahier de prise de note• Chez soi : ordinateur ou tablette pour une connexion sur Moodle

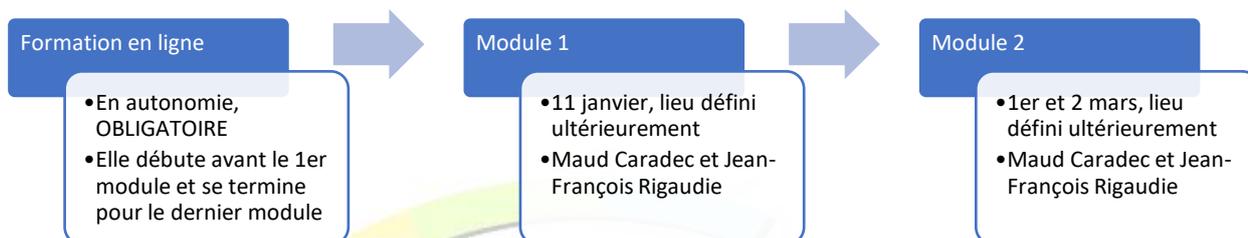
Date butoir d'inscription : 17 octobre 2024 (Délais de rigueur)

Moniteur Tir aux Armes Réglementaires



Avez-vous lu les pages 1 à 3 ?

Le Moniteur TAR ne permet pas l'encadrement contre rémunération. Il ne s'agit pas du CQP « Moniteur de Tir »



Cadre de la formation.

Au sein du club, le rôle du moniteur TAR est orienté vers le public de cette discipline (débutant et initié) :



- Encadre les tireurs initiés en arme de poing et d'épaule, dans l'ensemble des épreuves possible
- Accompagne en compétition



- Créer des exercices et des séances adapté au public à la discipline
- Informe sur le fonctionnement fédéral et réglementaire

La formation se déroule majoritairement à distance sur une plateforme en ligne dédiée.

La durée globale comprend (en ligne et en présentiel) est de 53 heures. Elle est répartie en 4 Blocs de compétences :

- ✓ BC 1 : Organiser la sécurité de la pratique
- ✓ BC 2 : Organiser l'accueil et une initiation adaptée et de qualité
- ✓ BC 3 : Transmettre les bases techniques générale et spécifique, préparer à la compétition (niveau initiation)
- ✓ BC 4 : S'intégrer au sein du club

Modules Ligue

- 2 modules
- Axé sur la mise en pratique d'encadrant

Plateforme numérique

- Obligatoire

Inscription à la formation.

Le nombre de places est **limité à 10 stagiaires**, et maximum **2** du même club.

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation** s'élèvent à **95 €**



Conditions

- Avoir 18 ans révolu à l'inscription
- Licencié depuis 5 saisons minimum
- Licence à jour



Pré-requis

- Avoir participé à un Championnat Régional au cours des 5 dernières années
- Avoir son PSC 1 ou équivalent (actif ou non)
- Avoir assimilé le règlement sportif TAR



Important

- Cette formation n'est pas concernée par la journée de positionnement ou l'alternance.

Informations spécifiques à la formation.

- ✓ Cette formation comporte une part importante de formation à distance. **Il est recommandé d'être un pratiquant TAR expérimenté.**
- ✓ Elle forme et évalue sur l'ensemble des techniques TAR : arme de poing et d'épaule.
- ✓ Il est **impératif** de suivre les différents parcours sur **la plateforme en ligne**. La partie à distance fait partie intégrante de la formation. Tout stagiaire ne le suivant pas se verra automatiquement refuser l'obtention.

Matériel nécessaire à la formation

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. **Les armes peuvent être personnelles, prêtées par son club, ou le Comité Départemental.** Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Chaque convocation précisera le matériel nécessaire pour le module.

Fourni par la Ligue

- Passeport formateur fédéral
- Guide pédagogique fédéral
- Cibles

A prévoir par le stagiaire

- Armes de poing et d'épaule avec bretelle
- Munitions manufacturés
- Casque anti-bruit
- Tenue de sport
- Cahier de prise de note
- Chez soi : ordinateur ou tablette pour une connexion sur la plateforme

Date butoir d'inscription : 20 novembre 2024 (Délais de rigueur)

Informations sur la formation Entraîneur

Cette formation est organisée par la FFTir. Les anciens BFE 1^{er} et 2^{ème} degrés ont fusionnés pour devenir le Brevet Fédéral Entraîneur.

Présentation

Il s'agit d'acquérir les compétences relatives aux cycles d'entraînement, de perfectionnement et de formation d'encadrants.

Une arme « majeure » est choisie lors de l'inscription. Les stagiaires peuvent participer à un module facultatif complémentaire dans l'arme inverse, afin d'être polyvalent.

Il appartient aux stagiaires de prendre contact rapidement avec l'ATR afin de déterminer la date et modalité d'intervention.

Accès	Organisation	Frais
<ul style="list-style-type: none">• Détenir son BFI depuis plus de 2 saisons• Envoyer son dossier complet à la FFTir avec l'avis obligatoire de l'ATR• Réussir les tests de sélection-positionnement• Un tuteur fédéral 2^o degré sera demandé	<ul style="list-style-type: none">• 4 Modules de formation :150 h• Alternance: 70h• Une intervention en Collectif Régional: 10h• Une intervention en formation bénévole Ligue : 10h	<ul style="list-style-type: none">• Hébergement - Restauration : à la charge FFTir• Pédagogique : Aide possible de la Ligue et de son Comité départemental• Une aide de son club est également possible (frais pédagogiques, déplacements...) selon leurs modalités

Les personnes intéressées doivent prendre contact avec l'ATR (atr@tir-bretagne.org).

Rendez-vous sur le site fédéral <https://www.fftir.org/entraîneur/>

La formation prépare à 6 blocs de compétences en pistolet, carabine ou plateau.

- ✓ BC1 – Concevoir, organiser et conduire l'entraînement,
- ✓ BC2 – Améliorer les compétences techniques des athlètes,
- ✓ BC3 – Préparer et optimiser le matériel,
- ✓ BC4 – Préparer et suivre les athlètes en compétition,
- ✓ BC5 – Encadrer une action de formation de cadres,
- ✓ BC6 – Appréhender l'environnement institutionnel, la réglementation et les responsabilités de l'entraîneur.

Merci d'écrire le plus lisiblement possible

Nom : Prénom :

Club : n° de licence :

Date de naissance : / / Catégorie d'âge :

Je suis en situation de handicap : Non Oui (Avis CNS médical à joindre)

Tél : E- mail :

Adresse :

.....

Cible couleur détenue : Discipline principale :

Niveau de compétition au cours des 5 dernières années :

Loisir Départemental Régional National

Fonction(s) principale(s) au sein du club :

Encadrant jeunes Encadrant adultes Surveillance de pas de tir

Elu au comité directeur Autre:

Type : **Initiale** « Je me forme et certifie mes compétences »

Formation :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Brevet Fédéral Jeune Encadrant | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION A |
| <input type="checkbox"/> Module complémentaire BFJE | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION B |
| <input type="checkbox"/> Brevet Fédéral Animateur (si CAC déjà obtenu) | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION C |
| <input type="checkbox"/> Brevet Fédéral Animateur (si CAC à obtenir) | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION D |
| <input type="checkbox"/> Brevet Fédéral Initiateur | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION E |
| <input type="checkbox"/> Moniteur TAR | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION F |
| | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION G |

Tout dossier incomplet ou hors-délais ne sera pas prise en compte.

Documents à joindre :

- Chèque à l'ordre de la Ligue ou preuve de virement
- Copie du PSC 1 (ou équivalent), ou attestation d'inscription
- **Monitorat TAR** : 1 palmarès de Championnat régional TAR (5 dernières années)
- Si concerné : demande de dérogation (Voir page 20)
- Pour les mineurs : autorisation parentale (voir page 21)

Merci de lire attentivement les phrases suivantes avant de cocher.

Je consens à la collecte et au traitement de mes données personnelles dans la cadre de la formation.

J'ai pris connaissance des pages 1 à 3 présentant les diverses modalités (inscription, annulation, restauration, hébergement, modalité de validation, recours)

J'ai pris connaissance de la fiche de ma formation et du matériel à apporter. En l'absence du matériel nécessaire, ma participation à la journée pourra être refusée.

J'ai pris connaissance de l'obligation d'un Tuteur Fédéral 1^{er} degré (sauf CAC, module complémentaire BFJE et Moniteur TAR).

Tuteur Fédéral 1^{er} degré : obtenu en 20..... Inscrit en formation cette saison

Nom et Prénom : Son e-mail :

Indiquez vos motivations pour participer à la formation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avis obligatoire du Président de club :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature du stagiaire

Date et signature du Président



Demande de dérogation

A l'attention de Madame la Responsable Formation Ligue,

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

N° licence :

N° club :

Demande exceptionnellement une dérogation pour être autorisé à suivre la formation initiale : BF Jeune Encadrant Certificat CAC BF animateur BF Initiateur
 Moniteur TAR

Pour le(s) motif(s) suivant :

Délais insuffisant depuis l'obtention du Brevet Fédéral précédent

Absence de Brevet Fédéral

Age minimal requis non atteint

Autre (précisez) :

Pour les licenciés d'une autre Ligue, merci d'utiliser la feuille de demande de dérogation fédérale (ITAC), complétée par votre RFL.

Motivations et/ou situation justifiant le besoin de formation par dérogation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Il est rappelé que les dérogations sont à caractère exceptionnel, et que leur accord n'est en aucun cas systématique.

Le .. / .. / .. /

Signature du demandeur :

Cadre Réserve à la RFL

Demande : Refusée Acceptée Acceptée sous conditions

Indiquez les conditions le cas échéant :

Le / / Signature :



Autorisation parentale

Je soussigné, M. (mère, père, tuteur légal de l'enfant *) autorise :

➤ Mon enfant à participer à la formation

BF Jeune Encadrant Module complémentaire BF JE Certificat CAC

BF animateur BF Initiateur

se déroulant du au,

- Les membres de l'Equipe Technique Régionale, à transporter en voiture individuelle mon enfant.
- La collecte et le traitement de ces données dans le cadre de la formation

En cas d'urgence, j'autorise :

- Les responsables de la ligue à prendre toutes les mesures nécessaires à l'évacuation et à l'hospitalisation éventuelles de mon enfant
- Toute intervention chirurgicale rendue nécessaire en cas d'accident majeur.

Fait à, le

Signature obligatoire

(précédée des mentions "Lu et approuvé" et "Certifié exact")

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom de la personne :

N° de téléphone :

Lien de parenté :

Observations éventuelles :

Renseignements administratifs

N° de Sécurité sociale :

Caisse de Sécurité sociale + adresse :

Nom du médecin traitant :

N° de téléphone :

Nom de la mutuelle (éventuellement) :

DE SOI
 PROGRESSION
RESPECT
CONTROLE DE SOI
CONCENTRATION
 FRATERNITE
 INTÉGRATION
ESPRIT **ENGAGEMENT**
D'ÉQUIPE
 MAITRISE
 AUTONOMIE

Contact

Assistante Technique Régionale :

Maud CARADEC - atr@tir-bretagne.org - 07 50 87 61 20



Rejoins-nous sur notre page pour suivre toute notre actualité !

@LigueTirBretagne

Nos partenaires



COPIES DES LICES



ENVIE D'OPTIQUE
L'OPTICIEN DES SPORTIFS